

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

94/750 du 21/12/94 + 1994

// DECRET N° /MFPA.DGFP.DGCA.
Portant versement, reclassement et nomi-
nation de Monsieur MALOUMBI (Gabriel Serge)
Instituteur des cadres de la catégorie I
hiérarchie I des Services Sociaux (Ense-
ignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS:

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la loi n° 021/89 du 14-Novembre 1989 portant refonte du Statut Gé-
néral de la Fonction Publique;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'inté-
gration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement A.B.C.D.) des fon-
ctionnaires;

(/u le décret n° 62/430/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/495 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation
diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo;

(/u le décret n° 62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAP);

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant le pri-
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux non-
nations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements notam-
ment en son article 1er C-2;

(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de cha-
gement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire
du Congo;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
dispositions du décret n° 62/496FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situ-
tions administratives des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 85/4068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2
décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Ag-
de l'Etat;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financier
des avancements, des reclassements, des révisions des situations administrati-
ves et des titularisations;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres
du Gouvernement;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des
termes des Ministres;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la sol-
de des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 9161/MEN/DGAS/DPAA/SP du 6 Décembre 1984 portant pro-
tion des Instituteurs et Institutrices des cadres de la catégorie B, hiérarch
I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, à
titre de l'année 1983;

(/u l'arrêté n° 1558/MFPA.DGFP.DGCA.SSC. du 4 Août 1992 autorisant cer-
tains Fonctionnaires et Agents contractuels de l'Etat, déclarés définitivement

admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti Samora Moises MACHEL (ESBSMM) de Brazzaville, en tête: MBANI Victor(Régularisation);

(/u-la-Lettre n° 014/MTAC.CAB.DAAF. du 17 Juin 1994 du Directeur des Affaires Administratives et Financières au Ministère des Transports et de l'Aviation Civile transmettant le dossier de l'intéressé;

SECRET

ARTICLE 1ER: En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 75/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MALOUMBI Gabriel Serge, Instituteur de 2° échelon, indice 640, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Sociales et Politiques(D.E.S.S.S.P.), Filière: Sciences Economiques et de Gestion, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques(Cycle de Transition) à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers- SAF(Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des S.A.F. de 1er échelon indice 790. ACC= Néant.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 18 Octobre 1993, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORG et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 21 Décembre 1994

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Général Jacques Joachim YHOMBY OPAUGO.-

// -) M P L I A T I O N S :

JORG.....1
DGFP/DGCA.....3
DGFP/DLC.....3
DGB.....2
DGCF.....2
MTAC/DAAF.....3
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGG/BC.....2.-